COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2011 - 19H00

<u>Présents</u>: M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, MIIE MAZIER, Mme ALVES, M. PHILIPPE, M. GREGORIO, Mme ARRIETA, Mme MEGE, M. BEDABOUR, M. FRANCISCO, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALKO et MIIE NANAÏ.

Excusés: M. GIRARD (procuration à M. ESTIER) et M. FOURNIER.

Mme Jacqueline LONCHAMBON a été élue secrétaire

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

Création de poste :

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre du réaménagement du secrétariat de mairie, la création d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet nécessaire pour l'accueil du public et traiter notamment des questions d'état civil, d'urbanisme, d'aide sociale et d'élections. à compter du 1^{er} avril 2011.

Création d'un poste de Rédacteur principal :

Un agent titulaire pouvant bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne et la Commission Administrative Paritaire, réunie le 17 mars 2011, ayant émis un avis favorable à sa promotion au grade de Rédacteur principal, le Conseil Municipal, décide, de créer ce poste à compter du 1^{er} avril 2011.

Création d'un poste d'Agent de maîtrise principal :

Un agent titulaire pouvant bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne et la Commission Administrative Paritaire, réunie le 17 mars 2011, ayant émis un avis favorable à sa promotion au grade d'Agent de maîtrise principal, le Conseil Municipal, décide, de créer ce poste à compter du 1^{er} avril 2011.

Eclairage public - RD 62 - secteur IV30 :

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public de «Eclairage RD62 – secteur IV30», estimés par le S.I.E.G. à 69 000,00 €. H.T. et d'accepter de verser un fonds de concours égal à 45 % soit 31 050 € éventuellement revu en fin de travaux suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Clôture du budget de la zone artisanale :

Toutes les opérations comptables liées aux opérations de transfert en faveur de Manzat Communauté ont été passées sur l'exercice 2010 et le maintien du budget de la zone artisanale devient inutile. Le Conseil Municipal, après l'arrêt définitif des comptes de l'exercice 2010, décide de clôturer le budget de la zone artisanale.

Loyer de l'appartement à l'Ecole primaire :

Le Conseil Municipal décide à compter du 15/04/2011 de louer un appartement de l'Ecole primaire (type 3 de 56 m² avec cave et garage) à la Gendarmerie Nationale qui en a fait la demande pour loger son personnel, de fixer le loyer mensuel à 450,00 € et d'autoriser le Maire à signer le bail à intervenir. Ce loyer s'entend hors charges d'eau froide, d'électricité et de chauffage.

Droit de préemption urbain : parcelle BC n° 448 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur la parcelle cadastrée BC n° 448 de 1 425 m² vendue 15 000 € par les Consorts MAZEL à M. et Mme GRANGER.

Acquisition de terrain :

Le Conseil Municipal décide d'accepter la cession par les Consorts VIALETTE à l'euro symbolique de la parcelle AS n° 202 de 109 m² située sur le chemin communal contournant le village de Montavert (pouvant être intégrée ultérieurement au domaine public communal) ; de réaliser cette cession par acte notarié, dont les frais d'acte seront à la charge de la Commune et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Modification des délégués à Manzat Communauté :

Madame REINICHE, déléguée titulaire à Manzat Communauté, souhaitant être déchargée de cette fonction, le Conseil municipal a élue par 18 voix chacune au 1^{er} tour de scrutin et à la majorité absolue, Mlle Maryvonne MAZIER qui a accepté la fonction de déléguée titulaire, et Mme Marie-Claude ARRIETA qui a déclaré accepter la fonction de déléguée suppléante.

Distraction du régime forestier :

Le Conseil Municipal décide de solliciter la distraction du régime forestier pour le terrain situé la Bouche de Tournobert appartenant à la section de TOURNOBERT. Il est cadastré section AT n° 337 mais la distraction ne porte que sur une partie seulement de cette dernière pour une surface de 3 hectares 04 ares 00 centiares.

Il s'engage aussi à solliciter le bénéfice du Régime Forestier pour ce terrain concerné, une fois le transfert de cette parcelle à la Commune réalisé et à autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Nom	Prénom	Adresse	Date d'élection	Signatures
ESTIER	Pascal	Rue des Bruyères Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
LONCHAMBON	Jacqueline	Farges Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
DUGOURD	Serge	Rue du Boucheix Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
REINICHE	Jacqueline	Rue des Sports Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
CHAPTARD	Michel	Tournobert Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
GIRARD	Guillaume	Rue des Dômes Les Ancizes-Comps	14/03/2008	Procuration à M. ESTIER
MAZIER	Maryvonne	Rue des Sports Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
ALVES	Laurence	Rue des Fades Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
FOURNIER	Benoît	Comps Les Ancizes-Comps	14/03/2008	Absent excusé
PHILIPPE	Didier	Les Jarrasses Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
GREGORIO	Francisque	Rue de la Brousse Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
ARRIETA	Marie-Claude	Bellevue Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
MEGE	Isabelle	Rue des Fades Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
BEDABOUR	Lionel	69, Bel Horizon Saint-Georges-de-Mons	14/03/2008	
FRANCISCO	Alvaro	Rue du Boucheix Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
ROSSIGNOL	Nicole	Comps Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
POUILLET	Marcel	Courreix Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
RAFALKO	Thierry	Rue des Sports Les Ancizes-Comps	14/03/2008	
NANAÏ	Fatima	HLM Le Bourg Les Ancizes-Comps	14/03/2008	